



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des affaires juridiques

Courriel : prada@auvergnerhonealpes.fr

Réf. : DAJ23 S2303-01332

Madame Fabienne GREBERT
Présidente du groupe Les Ecologistes
Conseillère régionale
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
101, cours Charlemagne
69293 LYON Cedex 02

Objet : Communication de documents

Le Conseil régional, le **14 MARS 2023**

Madame la conseillère régionale,

Par courrier en date du 2 février 2023, je vous informais que la Région vous communiquerait prochainement les pièces demandées existantes relatives à l'organisation du « dîner des sommets », dès lors que les services les auraient réunies.

Vous avez réitéré votre demande par courriel en date 27 février 2023.

Je vous informe que ces documents ne peuvent désormais plus vous être communiqués, conformément aux dispositions de l'article L.311-5 f)-2° du Code des relations entre le public et l'administration qui prévoit que les documents dont la consultation ou la communication porterait atteinte « *au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente* » ne sont pas communicables.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère régionale, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des Services,

Franck Olivier LACHAUD

